



HAL
open science

Détermination et noms de propriété: la réponse en termes de “ variétés ”

Georges Kleiber

► **To cite this version:**

Georges Kleiber. Détermination et noms de propriété: la réponse en termes de “ variétés ”. René Daval; Pierre Frath; Emilia Hilgert; Silvia Palma. Les théories du sens et de la référence. Hommage à Georges Kleiber, 4, Éditions et presses universitaires de Reims, pp.123-138, 2014, Res per nomen, 9782915271805. hal-01864303

HAL Id: hal-01864303

<https://hal.univ-reims.fr/hal-01864303>

Submitted on 3 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Détermination et noms de propriété : la réponse en termes de « variétés »

Georges Kleiber
Université de Strasbourg et USIAS
kleiber@unistra.fr

Introduction

Il s'agit d'un problème classique, signalé par tous les observateurs, dans les grammaires¹ comme dans la littérature spécialisée² : les noms de qualité et les noms d'affects (sentiments et émotions)³, que nous réunissons par commodité⁴ sous l'étiquette de *noms de propriété*, exigent, lorsqu'on leur ajoute un modificateur, le remplacement de l'article partitif par l'article indéfini *un*. C'est ainsi que l'article partitif des énoncés A ne peut se maintenir si le nom de propriété s'adjoint un adjectif, un complément de nom ou une relative, comme le montrent les énoncés B :

- A *Marie a de la patience / de l'intelligence / du charme*
Paul a de l'affection pour Marie
Paul éprouve de la tristesse
- B * *Marie a de la patience d'ange / de l'intelligence rare / du charme discret*
* *Paul a de la grande affection pour Marie*
* *Paul éprouve de la tristesse douce et mélancolique*

C'est l'indéfini *un*, inconvenant avec les N de propriété « nus » (*cf.* C), qui prend le relais du partitif (*cf.* D) :

¹ Voir par exemple Wilmet (2010) et Riegel *et alii* (2009).

² Et ceci quel que soit leur horizon théorique.

³ Van de Velde (1995) parle de noms de qualités et de noms d'états.

⁴ L'emploi du terme *nom de propriété* nous semble plus commode, parce que, d'une part, il est moins opaque et moins équivoque que celui de *nom abstrait intensif*, qui met en jeu des notions comme l'abstraction et l'intensité, dont la définition n'est pas univoque, et que, d'autre part, il a l'avantage de souligner le lien de ces noms avec la catégorie des adjectifs (*cf.* son emploi chez Riegel, 1985 et chez Whittaker, 2013). On notera que Flaux et Van de Velde (2000 : 76) établissent clairement un rapport d'équivalence entre les noms intensifs et les propriétés dans un titre de § : « Noms intensifs : le domaine des propriétés ».

- C *Marie a une patience / une intelligence / un charme
 * Paul a une affection pour Marie
 * Paul a une tristesse
- D Marie a une patience d'ange / une intelligence rare / un charme discret
 Paul a une grande affection pour Marie
 Paul éprouve une tristesse douce et mélancolique

Ce changement de déterminant, qui fait passer des noms réputés massifs du côté comptable, a de quoi intriguer et cela d'autant plus que les noms concrets massifs (ou noms de matière) ne connaissent guère semblable obligation, puisque, si l'article indéfini peut apparaître avec le modificateur, le partitif peut néanmoins subsister :

- E Paul a bu du vin hier soir / * Paul a bu un vin hier soir
 Paul a bu un bon vin hier soir
 Paul a bu du bon vin hier soir

A quoi cela tient-il ? Différentes réponses ont été proposées pour résoudre cette énigme. Sans toutefois arriver à expliquer pleinement⁵ ce que Marc Wilmet (2010 : 457) a qualifié de « petit mystère⁶ ».

Notre objectif est de reprendre ici le problème en évaluant, dans un premier temps⁷, les tenants et les aboutissants de la réponse la plus répandue, à savoir l'approche en termes d'espèces ou de variétés. En nous appuyant sur nos propres investigations sur les noms concrets massifs, récentes et moins récentes⁸, nous espérons montrer que, quel que soit son attrait, la réponse en termes de variétés ne se révèle pas pleinement satisfaisante pour rendre compte de la distribution des déterminants avec les noms de propriété et les noms massifs concrets, modifiés et non modifiés, dans les énoncés A – E.

⁵ Novakova et Tutin (2009 : 69) soulignent qu'une « étude de la structure *Un N Modif* reste à faire ».

⁶ « Petit mystère », qu'il présentait, dans la 2^e édition (Wilmet, 1998 : 203), comme un mystère « dont la clef échappe ».

⁷ Notre prochaine étape sera consacrée à l'analyse critique de la réponse en termes de degré d'intensité.

⁸ Voir Kleiber (1981, 1989, 1994, 1997, 2001, 2003 a et b, 2005, 2006, 2007, 2011 a, b et c, à paraître a, b et c).

Avant d'exposer les différents piliers qui étaient la réponse en termes de variétés, il convient de rappeler que cette histoire de détermination des noms massifs concrets et des noms de propriété se trouve inscrite, explicitement ou implicitement, dans la problématique plus générale de l'opposition nominale massif / comptable et est, plus spécialement, conçue comme un cas de conversion du massif au comptable⁹.

La raison en est que, d'un côté, on voit dans l'article partitif un révélateur du massif et dans l'article indéfini un révélateur de la comptabilité¹⁰, et que, de l'autre, les noms de matière (Van de Velde, 1995) comme *vin, sable, eau, beurre*, etc., et les noms de propriété comme *beauté, patience, tristesse, amertume*, etc., sont considérés comme étant des noms intrinsèquement massifs. Alors que l'emploi du partitif avec ces noms ne suscite guère de difficultés, puisqu'il ne fait que confirmer leur massivité intrinsèque, l'apparition de *un*, par contre, est source de problèmes, parce qu'elle entraîne une discordance entre la comptabilité du déterminant et le trait massif inhérent du nom. Et pour résoudre ce conflit, on postule qu'il s'agit d'une conversion¹¹ massif → comptable dont il convient de trouver les raisons. Ces raisons, on le comprend aisément, peuvent varier selon la conception que l'on a de la massivité de ces termes et du rôle des déterminants *du* et *un* et, également, selon l'interprétation donnée au changement *du N* → *un N* + Modificateur. La réponse

⁹ Cf. par exemple Wilmet (1989 : 101) : « L'ajout d'un caractérisant à un *nom concret* de perception *dense* (par exemple *vin* ou *farine*) favorise le changement de la représentation massive attendue (par exemple *du vin* ou *de la farine*) en représentation numérative (par exemple *un vin de prix* ou *une farine avariée* à côté de *du vin de prix, de la farine avariée*). Ce glissement est tout à fait régulier dans le chef des *abstrait*s : *du courage*, mais *un grand courage* plutôt que *du grand courage* ; *du charme*, mais *un charme discret*, de préférence à *du charme discret*. »

¹⁰ Novakova et Tutin (2009 : 73) inscrivent *un* dans la « détermination comptable ».

¹¹ Dans la liste des « déterminants considérés comme des recatégorisateurs » du massif en comptable, Krzyzanowska (2011 : 104) place en tête l'article indéfini *un*.

en termes de variétés postule que la conversion massif → comptable réalisée l'est parce que le syntagme nominal avec modificateur s'interprète comme renvoyant à une variété ou espèce (ou sous-espèce) de N.

Notre examen se fera en deux parties. La première présentera les soubassements de la solution en termes de variétés dans le cadre plus général de l'opposition massif / comptable. La seconde essaiera de mettre en évidence les points faibles et les obstacles auxquels se heurte cette solution standard. Chemin faisant, on abordera, non seulement l'opposition massif / comptable et la problématique des déterminants indéfini et partitif, mais on traitera également certains aspects du sens des noms concrets massifs et des noms de propriété, dont la prise en compte ouvre la voie à un traitement plus global de leur détermination et trace la piste à suivre pour aboutir à un traitement approprié des phénomènes mis en avant dans les énoncés A — E.

Réponse standard : la mise en ... « compte » des espèces ou variétés

S'il est un point qui ne fait guère débat dans la problématique de l'opposition massif / comptable, c'est la possibilité de conversion : un nom massif peut connaître des emplois comptables et, inversement, un nom comptable peut se mettre au massif. Dans quelles conditions se font de telles conversions ? Plusieurs réponses ont été apportées pour rendre compte des transferts observés. Pour ce qui est de la conversion massif → comptable, deux types de transfert sont généralement mis en avant dans la littérature : un transfert qui obéit à une opération de conditionnement et un transfert qui correspond à une opération de tri. Le premier, comme nous allons le voir, ne convient guère pour expliquer le problème qui nous occupe, le second s'y prête *a priori* beaucoup mieux.

1^{er} type de transfert massif → comptable : le modèle du *conditionneur*

Comme son nom l'indique, le premier type de transfert répond au modèle du conditionnement en unités : l'entité massive se trouve formatée en unités, qui peuvent ainsi être comptées. Ce modèle, appelé par Galmiche (1986, 1987 et 1989) *machine à conditionner* ou

conditionneur, pour faire écho à la machine fictive du *broyeur universel* imaginée par Pelletier (1975)¹², divise toute entité massive introduite dans la « machine », en unités de même type. Il permet ainsi de rendre compte de l'emploi du déterminant *un* et d'autres déterminants comme *deux*, *plusieurs*, *quelques*, etc., dans des énoncés tels que :

Garçon ! Un café et deux bières !

Il a bu plusieurs schnaps

Nous avons mangé une choucroute hier

Il n'est, en revanche, guère pertinent pour expliquer l'emploi de *un* dans des énoncés comme *Paul a bu un bon vin hier soir* et *Marie a une patience d'ange / une intelligence rare / un charme discret*, dans la mesure où l'interprétation de ce type d'énoncés ne repose nullement sur une manipulation de conditionnement en unités de l'entité dénotée par le nom. Aucun commentateur n'envisage d'ailleurs une telle hypothèse.

2^e type de transfert massif → comptable : le modèle du *trieur universel*

Le second modèle¹³ de transfert massif → comptable est *a priori* beaucoup plus apte à expliquer le passage de *du* à *un* lorsque le nom, soit de matière, soit de propriété, s'adjoint un modificateur. Ce second modèle repose en effet sur la possibilité de distinguer des espèces ou sous-espèces ou sous-catégories ou encore variétés / types à l'intérieur des entités massives. La division qualitative qui le sous-tend a pour résultat la possibilité de compter ces espèces ou variétés et est donc à même d'expliquer pourquoi l'on peut utiliser des déterminants comptables avec des noms massifs, comme dans :

Paul a goûté trois vins hier soir

où ce qui se trouve compté, c'est le nombre de types ou variétés de vins différents goûtés par Paul. On rappellera que la machine

¹² Le *conditionneur* est juste le contraire du *broyeur*, puisque celui-ci fait de toute entité comptable ingurgitée une entité massive, « broyée » (cf. *Il y a de l'auf par terre*).

¹³ Galmiche (1989 : 72) rappelle que « nombreux sont ceux qui ont observé que le transfert du massif au comptable était assez régulier dès lors qu'il pouvait être interprété comme référant à des espèces ou des sous-espèces ».

fictive qui correspond à ce type de transfert est le *trieur universel* de Bunt (1985) : en soumettant l'entité massive avalée à un tri qualitatif, une telle machine donne à la sortie une pluralité d'espèces ou de sous-catégories que l'on peut, bien entendu, compter.

Galmiche (1989) indique trois situations favorables à une telle interprétation variétale, dont la première correspond précisément à l'ajout d'un modificateur :

-a- « bien souvent, ces emplois impliquent l'utilisation d'un modificateur permettant de décrire l'espèce en question. On aura ainsi :

Un vin sec

Une terre argileuse

Trois bois précieux

-b- ou bien ils doivent être suivis d'une énumération :

Il y a deux foies gras : le foie d'oie et le foie de canard

-c- ou bien encore les termes de *sorte*, *type*, *espèce*, *variété* viennent s'interposer devant le nom :

Il y a plusieurs sortes d'intelligence

Nous vendons deux variétés de miel

Je n'écoute qu'un type de musique » (Galmiche, 1989 : 72-73).

Galmiche lui-même n'utilise que des noms de matière (*vin*, *terre*, *bois*) pour illustrer l'emploi variétal dû à un ajout de modificateur¹⁴, mais le fait qu'il mentionne dans le cas -c- le nom de qualité *intelligence* donne à penser que, pour lui, les noms de propriété sont également concernés par les deux autres cas.

Le doute n'est plus de mise chez Nicolas (2002 : 107-108). Celui-ci donne la version la plus explicite de la réponse en termes de variétés au problème que pose l'apparition du déterminant *un* avec des noms massifs modifiés dans la mesure où, d'une part, il ne fait intervenir que le cas -a- (cf. -i-) et que, d'autre part, il y intègre explicitement les noms de propriété (cf. -ii-) :

¹⁴ Van de Velde (1995 : 139) se limite explicitement aux noms de matière : « On admet [...] très généralement que l'article *un* lorsqu'il est combiné avec un nom de matière contribue à isoler une espèce de la matière en question par le biais d'une qualité spécifique ».

-i- « Un premier type de transfert, très courant, satisfait le schéma général suivant : [*un* + *N* + *C*], où *N* est un nom massif et *C* une clause restrictive. Le nom converti désigne alors une variété particulière, identifiée par la clause restrictive, de ce à quoi s'applique le nom massif :

Nous avons bu un vin de 1936

François a acheté un mobilier Louis XVI » (Nicolas, 2002 : 107)

-ii- « Ce type de conversion semble possible avec tous les noms massifs ; en français, il fonctionne aussi bien avec les noms massifs vrais d'individus matériels (*cf.* les exemples précédents) qu'avec les noms massifs nommant des activités (comme *marche* ou *tennis*) et les noms massifs intensifs — noms d'états (*désordre*, *inconscience*), de sentiments (*admiration*, *joie*) et de qualités (*force*, *justice*) :

Elle a une marche élastique

Il nous a montré un tennis de champion

Les enfants ont laissé un désordre incroyable dans l'appartement

Certains intellectuels firent alors preuve d'une inconscience inquiétante

Il éprouve une admiration sans borne pour sa femme

Marie a une passion dévorante : son fils Marc

Daniel a une force de taureau

Les jurés ont fait preuve d'une justice impartiale » (Nicolas, 2002 : 108).

Raisons du succès de la réponse en termes de « variétés »

Apparemment, la solution en termes de variétés a de quoi satisfaire. La preuve en est qu'elle a souvent été reprise depuis Bunt et Galmiche dans les travaux traitant de la modification des noms massifs¹⁵. Sa bonne fortune s'explique par deux facteurs. Le premier est que la comptabilité variétale existe bien, autant du côté des noms comptables :

En Europe il y a trois chats : le chat domestique, le chat sauvage et le lynx
(exemple de Galmiche, 1989 : 73)

¹⁵ Voir notamment Beuseroy (2010 : 27) qui assigne à l'adjectif un rôle de diviseur en sous-espèces de N. Elle suggère que, dans *Après son accident, Pierre n'a pas ressenti une souffrance terrible*, « l'adjectif permet [...] de partitionner, de diviser la souffrance en plusieurs sous-espèces : *souffrance terrible* vs *souffrance supportable* ».

que du côté des noms massifs :

On a goûté deux vins hier soir, du Gewürztraminer et du Muscat

Le second est qu'un modificateur nominal (adjectival ou autre) apporte bien une discontinuité ou une discrimination ou encore une borne qui est qualitative.

On ne peut nier ni le premier facteur ni le second. On ne peut non plus nier que ce qui assure la différenciation et donc l'existence des variétés ou des sous-espèces, ce sont précisément des traits qualitatifs du niveau du second. On comprend alors que l'on puisse être tenté d'interpréter sur ce modèle l'apparition de *un* à la place de *du*, devant un nom massif (de matière ou de propriété), lorsque ce nom se trouve accompagné d'un modificateur :

Paul a bu un bon vin hier soir

Marie éprouve une tristesse douce et mélancolique

Sans modificateur, le nom est massif (*Paul a bu du vin / Marie éprouve de la tristesse*) : l'apparition d'un modificateur apporte des limites qualitatives entraînant une interprétation en termes de sous-espèces ou de variétés du nom modifié. Comme les variétés sont comptables, le partitif « massif » *du* cède la place au déterminant *un* qui « compte », non pas des occurrences, mais les espèces ou variétés constituées par l'adjonction du modificateur au nom.

Difficultés et limites

Le raisonnement n'est toutefois pas aussi correct qu'il paraît. Qu'il y ait possibilité d'avoir une conversion massif → comptable due à une comptabilité des variétés ou types ne peut être remis en cause, nous l'avons souligné. Il nous semble aussi que l'apport d'une distinction qualitative par le modificateur est un fait indiscutable. Mais ce qui, par contre, apparaît sujet à caution, c'est, premièrement, le lien de conséquence qu'établit la réponse en termes de variétés entre la distinction qualitative apportée par le modificateur et une interprétation de comptabilité des variétés ou espèces. Et, deuxièmement, le traitement identique des noms de matière modifiés et des noms de propriété modifiés.

Non-pertinence du lien de conséquence entre distinction qualitative et comptabilité de variétés

Que le lien de conséquence entre distinction qualitative et comptabilité de variétés n'est pas pertinent peut être montré de deux manières. En premier lieu, s'il était valide, l'article partitif ne devrait pas subsister lorsqu'on ajoute un modificateur aux noms de matière. Au lieu d'avoir :

Paul a bu du bon vin hier soir

on ne devrait avoir que :

Paul a bu un bon vin hier soir

Si Wilmet parle de « petit mystère », c'est en grande partie à cause de cette possibilité de conserver le partitif malgré l'ajout d'un modificateur. Pour nous, cela montre surtout que l'ajout d'un modificateur ne se traduit pas nécessairement par une comptabilité d'espèces ou de variétés et que, donc, la solution en termes de variétés n'est pas adéquate pour rendre compte de la distribution des déterminants avec les noms de matière et les noms de propriété modifiés. Ou bien il faut la compléter avec des éléments explicatifs autres ou bien il faut l'abandonner pour une nouvelle voie de sortie.

La seconde raison est qu'une assimilation abusive se niche dans le raisonnement des tenants de la solution en termes de comptabilité d'espèces : ils assimilent dans leur analyse l'espèce ou variété qui se trouve comptée à l'espèce ou à la variété établie par les limites qualitatives apportées par le modificateur. Ils ne font en effet intervenir qu'une seule espèce ou variété, qui est établie par la combinaison *nom + modificateur*, variété particulière qui se trouve, pour reprendre les termes de Nicolas cité ci-dessus, « identifiée par la clause restrictive¹⁶ ». Cela signifie pour l'exemple du vin de 1936 déjà cité ci-dessus :

Nous avons bu un vin de 1936

¹⁶ La formulation de Galmiche (1989 : 72), donnée ci-dessus dans -a-, est plus ambiguë. Le rôle du modificateur étant celui de « décrire l'espèce en question » et non de l'identifier, on peut maintenir l'idée que l'espèce décrite n'est pas celle formée par le nom et le modificateur, mais qu'il s'agit d'une espèce différente qui se trouve uniquement qualifiée ou décrite par le modificateur.

que la variété correspond à celle formée par la combinaison « *vin + de 1936* ». Mais si l'on y regarde de plus près, on constate qu'il y a un deuxième type d'espèces ou de variétés de vin qui entre en ligne de compte. On observe en effet que la spécification de cette catégorie *vin de 1936* ne permet pas à elle seule de compter *un, deux, plusieurs vins de 1936*. En somme, l'ajout du modificateur *de 1936* ne rend pas automatiquement comptable le nom modifié *vin de 1936*. Deux preuves à cela. En premier lieu, on peut conserver le partitif *du*, ce qui prouve bien que *vin* ne devient pas nécessairement comptable du fait de l'adjonction du modificateur *de 1936* :

Nous avons bu du vin de 1936

Seconde preuve, la situation de *vin + modificateur* (cf. *vin de 1936*) est identique à celle de *vin* sans modificateur. De même que l'on ne peut répartir du vin (cas de *vin* « nu ») en différentes variétés ou qualités de vin — et donc pouvoir compter ainsi le nombre de différentes variétés de vin discriminées — sans disposer de critères qualitatifs permettant une telle répartition¹⁷, de même on ne peut répartir du vin de 1936 en différentes variétés ou espèces de vin de 1936, si on ne fait pas intervenir d'autres critères qualitatifs discriminatoires.

Ce qui se trouve donc soumis au comptage dans le cas de *Nous avons bu un vin de 1936*, ce sont des variétés de vin à l'intérieur de la variété définie par *vin de 1936*, comme le montrent plus clairement :

- un énoncé tel que :

Nous avons bu trois vins de 1936, un Bourgogne, un Alsace et un vin italien

- et la question identificatrice que l'on peut émettre pour connaître la variété de vin de 1936 en question :

Nous avons bu un vin de 1936

— Qu'est-ce que c'était comme vin ?

Il s'ensuit que le modificateur *de 1936* n'est pas directement responsable de l'apparition de *un* et surtout n'explique pas la comptabilité en termes de variété dont relèvent effectivement les énoncés de ce type. La meilleure preuve en est qu'on pourrait, comme déjà signalé ci-dessus, conserver le partitif :

¹⁷ Nous parlons de répartition, puisque parler de *tri* pour le vin, même s'il ne s'agit que d'une « machine » fictive, serait pour le moins mal venu.

Nous avons bu du vin de 1936

Ce n'est pas dire que *de 1936* ne participe pas à l'établissement d'une lecture en termes de comptabilité de variétés, puisque, sans lui, une telle lecture aurait du mal à s'installer :

? Nous avons bu trois vins hier

Mais, par la sous-catégorie de vin qu'il délimite, il ne fait qu'ouvrir la voie à une telle lecture, qui est rendue effective par d'autres facteurs, dont tout particulièrement nos connaissances sur l'existence *a priori* d'une répartition des vins en différents types ou variétés. Notre deuxième argument montre donc clairement que, pour ce qui est d'énoncés tels que :

Nous avons bu un vin de 1936 / un bon vin hier soir

la lecture de comptabilité de variétés met en réalité en jeu deux types de variétés : celle découpée par le modificateur à l'intérieur de N et celles qui se trouvent effectivement comptées à l'intérieur de la première. La réponse en termes de variétés méconnaît cette dualité et fait croire abusivement que la variété « comptée » est celle formée par le modificateur avec le nom.

Différence entre noms de matière modifiés et noms de propriété modifiés

On pourrait nous objecter que ces critiques ne portent que sur l'analyse des noms de matière. C'est oublier que la réponse en termes de variétés explique de la même manière l'apparition de l'article indéfini *un* avec les noms de propriété. Notre première mise en cause est donc justifiée. Ce rappel conduit néanmoins à s'interroger sur ce qui nous a conduit à ne pas y faire intervenir les noms de propriété. La réponse à cette interrogation constitue l'objet de notre deuxième critique, parce que la solution en termes de variétés traite de la même manière le *un* qui apparaît avec les noms de matière modifiés et celui qui se substitue à *du* devant les noms de propriété modifiés :

Nous avons bu un bon vin hier soir / un vin de 1936

Marie a une patience d'ange / une intelligence rare / un charme discret

Or, les deux cas ne sont absolument pas les mêmes et ne sont donc pas redevables d'une même analyse. Que les noms de propriété modifiés correspondent à une comptabilité d'espèce ou non, ce qui est sûr c'est qu'ils ne mettent pas en jeu la comptabilité

d'espèces que nous avons relevée ci-dessus pour les noms de matière modifiés. Les SN *une patience d'ange*, *une intelligence rare* et *un charme discret* de nos énoncés ne renvoient pas à une variété de patience, d'intelligence et de charme qui se trouve définie de façon extérieure à l'énoncé comme le font, dans les énoncés de ci-dessus, les SN *un bon vin* et *un vin de 1936*. Il ne s'agit nullement d'une variété découpée à l'intérieur de l'ensemble formé par *patience + d'ange*, *intelligence + rare* et *charme + discret* ni, autre possibilité, d'une variété de patience, d'intelligence, de charme que vient caractériser le modificateur. Notre analyse peut s'appuyer sur deux arguments de poids.

Le premier est qu'il n'est guère possible, comme cela l'est pour les noms de matière, d'envisager une identification de la variété en question. Alors que l'on peut, comme nous l'avons vu ci-dessus, ou bien faire suivre le SN *un N + modificateur* d'une apposition identifiante (cf. *Nous avons goûté hier soir un vin de 1999, à savoir un Gewürz Vendanges Tardives de Théo Cattin*), ou s'interroger sur l'identité de la variété en question (cf. *Nous avons goûté hier soir un vin de 1999. — Qu'est-ce que c'était comme vin ?*), semblables procédures paraissent incongrues avec les noms de propriété, parce qu'il n'y a pas de variété « extérieure » à identifier, le modificateur fournissant par avance la réponse à une éventuelle demande de saturation identificatoire :

? Marie a un charme discret, à savoir un / du charme...

*Marie a un charme discret. — *Qu'est-ce que c'est comme charme ? / qu'est-ce qu'elle a comme charme ?¹⁸ / Elle a un / du charme comment ?*

Le second est qu'on ne peut substituer à l'article *un* apparaissant devant un nom de propriété modifié des déterminants indiquant la

¹⁸ Ce test n'est pas totalement pertinent, dans la mesure où, comme l'ont noté Van de Velde (1995) et Flaux et Van de Velde (2000 : 77), les noms de propriété ne se prêtent guère naturellement à une division en sous-catégories ou espèces. De là, le peu de naturel des questions portant sur l'identification des sous-espèces. On peut toutefois envisager la construction de sous-espèces discursives (voir à ce sujet Beauseroy, 2010). Cette question, délicate, mériterait un développement à part.

pluralité, alors qu'une telle possibilité est ouverte aux noms de matière modifiés :

**Marie a deux / plusieurs / patiences d'ange / intelligences rares / charmes discrets*

Nous avons goûté hier soir deux / plusieurs vins de 1999

Cette impossibilité de la pluralité, souvent notée, mais non expliquée¹⁹, condamne par avance toute solution qui expliquerait de la même manière l'emploi de *un* dans *Nous avons dégusté un vin de 1936 / un bon vin hier soir* et dans *Marie a une patience d'ange / un charme discret*.

Conclusion

Notre parcours n'aura pas été inutile, même si la question de la détermination des noms de propriété n'y a pas trouvé sa solution. Il a en effet donné lieu à des résultats négatifs et positifs. Un résultat négatif majeur, en prouvant l'inadéquation et l'incapacité foncières de la réponse en termes de variétés à résoudre le problème de la distribution des déterminants avec les noms concrets massifs et les noms de propriété. Des résultats positifs ensuite. Notre analyse a notamment montré qu'il y avait une ambiguïté persistante dans les traitements du transfert massif → comptable des noms concrets massifs (ou nom de *matière*) par le recours à une interprétation en

¹⁹ Nicolas (2002) observe cette particularité, mais — et c'est surprenant — n'en tire pas de conséquence : « Souvent ce type de construction n'est possible qu'avec *un*, ... » (Nicolas, 2002 : 108). Flaux et Van de Velde (2000 : 77) l'expliquent, comme déjà signalé, par l'impossibilité pour les noms de propriété d'avoir des sous-espèces : « La possibilité qu'ont les N concrets indénombrables de se laisser dénombrer non pas en individus, comme les dénombrables, mais en espèces n'existe pas pour les noms abstraits indénombrables, qui sont peut-être les seuls N du lexique à être, au sens le plus strict du terme, des N d'espèces dernières. Leur combinaison avec un article *un* impossible à pluraliser en est une première preuve ». Comme nous l'avons souligné dans la note précédente, le problème de l'existence ou de la non-existence de sous-espèces pour les noms de propriété mériterait d'être examiné de plus près. Il demande notamment à ce qu'on prenne en compte des énoncés comme celui de Galmiche cité ci-dessus : *Il y a plusieurs sortes d'intelligence*.

termes d'espèces ou de variétés et qu'il fallait, pour rendre compte de la comptabilité dans des énoncés tels que *Nous avons bu un vin de 1936*, faire intervenir à deux niveaux différents le concept d'espèce ou de variété : à un premier niveau, pour constituer la variété 'vin de 1936' et, à un deuxième niveau, où s'expliquent la présence de l'article indéfini comptable (*un vin de 1936*) et donc la comptabilité du SN, pour découper, à l'intérieur de la sous-catégorie 'vin de 1936', des variétés de *vin de 1936*, que l'on peut, à ce niveau, ... compter (cf. *Nous avons bu hier soir trois vins de 1936*). Une telle distinction de niveau n'est guère envisageable pour les noms de propriété : ce qui a donné lieu à un deuxième résultat positif : la présence de l'article indéfini *un* devant les noms de propriété modifiés n'a pas la même origine que celle de *un* devant les noms de matière modifiés. Les deux cas, comme nous l'avons vu, ne sont absolument pas les mêmes et ne sont donc pas à traiter de la même manière, ou, dit autrement, doivent être traités différemment. Le point essentiel, souvent relevé, mais le plus souvent aussi non expliqué, est que la pluralité est par avance refusée aux noms de propriété modifiés (**Marie a deux patiences d'ange*), alors qu'elle est régulière avec les noms concrets massifs (*Nous avons bu hier soir trois vins de 1936*).

La voie est donc tracée pour poursuivre le parcours : il faut avant tout tenir compte des spécificités des noms de propriété. Ceux qui prônent qu'ils possèdent en propre le trait d'intensité (Van de Velde, 1995 et Flux et Van de Velde, 2000) vont tout naturellement s'engouffrer dans cette voie et faire de l'intensité l'élément explicateur de la détermination des noms de propriété. Est-ce la bonne voie ? Ce sera l'objet de notre prochaine enquête.

Références bibliographiques

- Beuseroy, D., 2010, « Noms abstraits intensifs et modification adjectivale », *Syntaxe & Sémantique*, 11, 9-34.
- Bunt, H., 1985, *Mass Terms and Model Theoretic Semantics*, Cambridge: Cambridge University Press.
- David, J. & Kleiber, G. (éd.), 1989, *Termes massifs et termes comptables*, Paris : Klincksieck.

- Flaux, N. & Van de Velde, D. 2000, *Les noms en français : esquisse de classement*, Gap-Paris : Ophrys.
- Galmiche, M., 1986, « Notes sur les noms de masse et le partitif », *Langue française*, 72, 40-53.
- Galmiche, M., 1987, « A propos de la distinction massif / comptable », *Modèles linguistiques*, 9 : 2, 179-203.
- Galmiche, M., 1989, « Massif / Comptable : de l'un à l'autre et inversement », David, J., Kleiber, G. (éd.), *Termes massifs et termes comptables*, Paris : Klincksieck, 63-77.
- Kleiber, G., 1981, *Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres*, Paris : Klincksieck.
- Kleiber, G. 1989, « L'opposition massif/comptable et les adjectifs », David, J., Kleiber, G. (éd.), *Termes massifs et termes comptables*, Paris : Klincksieck, 267-292.
- Kleiber, G., 1994, *Nominales. Essais de sémantique référentielle*, Paris : Armand Colin.
- Kleiber, G., 1997, « Massif / comptable et partie / tout », *Verbum*, XIX : 3, 321-337.
- Kleiber, G., 2001, « Sur le chemin du comptable au massif », Buridant, C., Kleiber, G., Pellat, J.-C. (éd.), *Par monts et par vaux. Itinéraires linguistiques et grammaticaux. Mélanges de linguistique offerts au Professeur Martin Riegel pour son 60^e anniversaire par ses collègues et amis*, Leuven : Éditions Peeters, 219-234.
- Kleiber, G., 2003 a, « Indéfini, partitif et adjectif : du nouveau. La lecture individualisante », *Langages*, 151, 9-28.
- Kleiber, G., 2003 b, « Harro a bu hier soir un vin délicieux ou Sur la conversion du N concret → Un N concret + modificateur », Radatz, I., Schlösser, R. (hrsgb.), *Donum Grammaticorum. Festschrift für Harro Stammerjohann*, Tübingen: Max Niemeyer Verlag, 155-171.
- Kleiber, G., 2005, « Histoire de vin(s) au pays du massif et comptable : les noms de matière modifiés », Lambert, F., Nölke, H. (éd.), *La syntaxe au cœur de la grammaire. Recueil offert en hommage pour le 60^e anniversaire de Claude Muller*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 147-158.
- Kleiber, G., 2006, « Du massif au comptable : le cas des N massifs concrets modifiés », Corblin, F., Ferrando, S., Kupferman, L. (éd.), *Indéfini et prédication*, Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 183-202.
- Kleiber, G., 2007, « Sur le rôle du modificateur dans le transfert DU massif concret → UN N + modificateur », Larrivée, P. (éd.), *Variation et stabilité du français. Des notions aux opérations. Mélanges de linguistique française offerts au Professeur Jean-Marcel Léard par ses collègues et amis*, Louvain-Paris : Éditions Peeters, 133-148.

- Kleiber, G., 2011 a, « Types de noms : le problème des occurrences », *Cahiers de lexicologie*, 99 : 2, 49-69.
- Kleiber, G., 2011 b, « Pour entrer par la “petite porte” de *même* dans la sémantique des noms », *Romanica Cracoviensia*, 11, 214-225.
- Kleiber, G., 2011 c, « Odeurs : problèmes d’occurrence », in Corminboeuf, G., Béguelin M.-J. (éd.), *Du système linguistique aux actions langagières. Mélanges en l’honneur d’Alain Berrendonner*, Bruxelles : De Boeck, 301-313.
- Kleiber, G., 2013, « L’opposition *nom massif / nom comptable* et la notion d’occurrence », *Cahiers de lexicologie*, 2, n° 103, 85-106.
- Kleiber, G., à paraître a, « Sur l’opposition noms comptables / noms massifs : le cas des noms superordonnés subsumant des noms comptables ».
- Kleiber, G., à paraître b, « Côté comptable, côté massif : remarques sur les noms superordonnés ».
- Krzyzanowska, A., 2011, *Aspects lexicaux et sémantiques de la description des noms d’affect en français et en polonais*, Lublin : Wydawnictwo UMCS.
- Kupferman, L., 2000, « L’occurrence de *Un* devant les N massifs modifiés : pourquoi donc ? », Buvet, P.-A., Le Pesant, D., Matthieu-Colas, M. (éd.), *Lexique, Syntaxe et Sémantique. Mélanges offerts à Gaston Gross pour son 60^e anniversaire*, Numéro Spécial Hors-Série BULAG, Besançon : Centre Lucien Tesnière, 211-230.
- Nicolas, D., 2002, *La distinction entre les noms comptables et les noms massifs*, Louvain-Paris : Éditions Peeters.
- Novakova, I., Tutin, A., 2009, « Les émotions sont-elles comptables ? », in Novakova, I., Tutin, A. (éd.), *Le lexique des émotions*, Grenoble : Ellug, 65-79.
- Pelletier, F. J., 1975, « Non-Singular Reference: Some Preliminaries », *Philosophia*, 5 : 4, 451-455.
- Riegel, M., 1995, *L’adjectif attribut*, Paris : P.U.F.
- Riegel, M. et alii, 2009, *Grammaire méthodique du français*, Paris : P.U.F. (7^e édition revue et augmentée).
- Van de Velde, D., 1995, *Le spectre nominal. Des noms de matière aux noms d’abstraction*, Paris-Louvain : Éditions Peeters.
- Whittaker, S., 2013, « L’intensification des noms de propriété », *Langue française*, 177, 127-140.
- Wilmet, M., 1989, « Le problème des noms abstraits », in David, J., Kleiber, G. (éd.), *Termes massifs et termes comptables*, Paris : Klincksieck, 93-105.
- Wilmet, M., 2010, *Grammaire critique du français*, Bruxelles : De Boeck-Duculot (5^e édition entièrement revue ; 2^e édition, 1998).